

Dossiers réglementaires du BREF Incinération du site de CHAUMONT

JUIN 2020 – NOVEMBRE 2020

CLIENT : VEOLIA SHMVD - SITE DE CHAUMONT

ENJEUX DE LA MISSION

Elaboration des dossiers réglementaires obligatoires dans le cadre du BREF incinération.

La société SHMVD, filiale de VEOLIA, exploite non seulement l'UVE de CHAUMONT (mise en service en 1998), mais aussi l'IME attenante à l'UVE, toutes deux régies par une DSP d'une durée de 20 ans, prolongée par la suite de 5 ans, à compter de novembre 1998. Le fonctionnement de ces installations est soumis à la Directive IED et doit se conformer aux conclusions MTD WI du BREF Incinération parues le 03/12/2019.



EXPERTISE MOBILISÉE

VEOLIA a missionné SAGE INDUSTRY pour réaliser le rapport de réexamen de l'UVE et de l'IME de CHAUMONT. Nous avons mobilisé nos experts incinération qui disposent de nombreux retours d'expérience dans l'application du BREF Incinération et de la réglementation applicable aux UVE.

D'une manière plus générale, SAGE INDUSTRY a su accompagner SHMVD dans ses réflexions concernant les stratégies à adopter pour la mise en conformité des installations de CHAUMONT.



RÉPONSES APPORTÉES

- Visites d'expertises pour l'évaluation de la conformité réglementaire
- Revue documentaire, compilation de données et justificatifs
- Réalisation du rapport de réexamen IED conformément au guide officiel ([Article R. 515-70 du CE](#))
- Accompagnement pour l'élaboration des stratégies de mise en conformité des installations

CHIFFRES CLÉS

UVE :

- Capacité autorisée de 78 000 t/an
- 2 lignes de 5 t/h pour un PCI moyen de 2 000 kcal/kg

IME :

- 20 000 t/an
- 99,2 % de mâchefers valorisés